

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
16e séance
tenue le
mercredi 24 octobre 1990
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 16e SEANCE

Président : M. MORRIS (Australie)
(Vice-Président)
puis : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/45/PV.16
6 novembre 1990

FRANCAIS

En l'absence du Président, M. Morris (Australie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 20

POINTS 45 A 66 . . . L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais commencer par exprimer la grande satisfaction de ma délégation de voir M. Rana présider nos débats. Nous sommes heureux que cette session de la Première Commission soit présidée par un représentant éminent d'un pays frère, le Népal, avec lequel l'Indonésie a toujours entretenu des relations cordiales. Connaissant sa vaste expérience dans la diplomatie multilatérale, nous sommes certains que sous sa présidence la Commission parviendra à des résultats importants. Je tiens également à saisir cette occasion pour adresser mes félicitations aux autres membres du Bureau.

Avant de commencer, j'ai l'honneur et le privilège de transmettre, par l'aimable intermédiaire de la délégation soviétique, nos félicitations au Président Mikhail Gorbatchev à l'occasion de l'honneur insigne qu'on lui a conféré en lui décernant le prix Nobel de la paix de 1990 en reconnaissance de ses multiples contributions à l'harmonie et à la coopération internationales.

La Première Commission se réunit dans le contexte de changements considérables dans le monde. La guerre froide est terminée. Le continent européen a subi une transformation radicale au cours de l'année écoulée alors que les relations Est-Ouest ont dépassé le stade de la détente. La menace d'un affrontement de blocs a diminué, créant ainsi les conditions nécessaires à une transformation à l'intérieur et entre les deux alliances militaires et politiques. Le Traité sur les forces armées classiques en Europe dont on a convenu provisoirement, a préparé le terrain à une réunion le mois prochain, lorsque 34 nations signeront ce document historique, marquant ainsi le début d'un nouvel ordre de sécurité en Europe. Dans d'autres régions de même, le mouvement perceptible vers la solution de conflits a renforcé les perspectives de limitation des armements. Il peut donc être dit que la limitation des armements commence finalement à rattraper l'évolution politique qui a transformé l'ordre mondial depuis l'an dernier.

M. Sutresna (Indonésie)

Entre-temps, les négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont également ouvert des possibilités de réduction de leurs immenses arsenaux. Nous nous félicitons tout spécialement de l'accord intervenu en juin dernier sur les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START) et nous attendons avec impatience sa conclusion rapide et sa pleine mise en oeuvre.

Néanmoins, il faut souligner que l'acquisition d'armements, aussi bien nucléaires que classiques, ne montre aucun signe concret de ralentissement. L'indéniable réalité est que des armes pouvant avoir des conséquences incalculables continuent à s'accumuler dans les arsenaux des nations. De même, les progrès inévitables dans la recherche et la mise au point ont créé des systèmes d'armes nouveaux et encore plus dévastateur. Il est paradoxal qu'alors même que la conciliation, la négociation et la coopération sont devenues la norme des relations entre les Etats, et alors même que la menace d'un affrontement nucléaire a diminué de façon notable, des armes nucléaires sont constamment perfectionnées et de nouvelles armes de destruction massive continuellement accumulées. Le défi auquel nous sommes confrontés consiste à adopter des stratégies efficaces et des mesures comprenant, notamment, une définition claire des étapes du désarmement nucléaire, la recherche de solutions autres que la dépendance des armes nucléaires, et la conclusion d'engagements contraignants par les Etats dotés d'armes nucléaires de s'abstenir de la menace ou l'utilisation d'armes nucléaires. La deuxième étude complète sur les armes nucléaires, menée sous la présidence de l'Ambassadrice de la Suède, a à juste titre attiré notre attention sur ces aspects et d'autres aspects pertinents.

La convocation de la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a fourni l'occasion unique d'une réévaluation sérieuse de la mise en oeuvre des dispositions du Traité. Alors que les trois examens précédents ont eu lieu à l'ombre de la rivalité et de l'antagonisme entre les superpuissances, la quatrième Conférence d'examen s'est réunie dans un climat politique international favorable. En outre, comme elle a également coïncidé avec la vingtième année de l'entrée en vigueur du Traité, l'attente légitime des parties était qu'elle devienne une étape importante sur la route menant à la cessation de la course aux armements nucléaires, et au désarmement nucléaire.

M. Sutresna (Indonésie)

Cependant, à notre grande consternation et à notre grande déception, les participants ne sont pas arrivés à un consensus sur cette question de préoccupation mondiale et n'ont pas pu adopter un document final. A la quatrième Conférence d'examen, l'Indonésie a donc exprimé de sérieuses craintes, partagées avec d'autres Etats non nucléaires, au sujet de l'application sélective des éléments essentiels du Traité et des maigres progrès réalisés dans l'exécution des engagements contenus à l'article VI.

Des propositions de réductions drastiques des arsenaux existants dans le contexte de la poursuite des objectifs prévus dans cet article ont été examinées récemment. Il convient de rappeler à ce propos qu'à la première Conférence d'examen du TNP, qui a eu lieu en 1975, les pays non alignés, avec prévoyance et vision, ont proposé une réduction de 50 % des arsenaux. La logique de cette proposition est devenue encore plus impérieuse aujourd'hui. Une telle réduction pourrait être amorcée par le biais d'un moratoire mutuellement accepté sur la mise au point de nouvelles armes et devrait être rapidement renforcée par des engagements officiels sur une réduction des armes. Ma délégation estime que ce n'est qu'en s'écartant résolument des comportements et des doctrines militaires du passé que nous pouvons nous attaquer au coeur même du problème posé par l'existence des armes nucléaires.

En résumé, dans une perspective historique il a été réconfortant de voir que la première et la troisième Conférences d'examen ont adopté des déclarations finales, étant donné l'échec des deuxième et quatrième Conférences à cet égard. Seul le temps nous dira si le Traité sur la non-prolifération restera efficace et atteindra ses objectifs ou deviendra de moins en moins approprié s'agissant de non-prolifération, de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de la réalisation du désarmement nucléaire.

Si l'on veut limiter la course aux armements nucléaires, la conclusion d'une interdiction complète des essais nucléaires est d'une importance décisive. La préoccupation de l'Assemblée générale sur les aspects qualitatifs des armements nucléaires a été démontrée sans équivoque par l'adoption de plus de 70 résolutions sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires au cours de trois décennies.

M. Sutresna (Indonésie)

Pourtant, ni la réaffirmation de l'adhésion aux obligations des traités existants, ni les débats prolongés dans diverses instances n'ont eu un impact perceptible sur la réalisation de cet objectif. Et le monde est de plus en plus conscient qu'en raison de ses ramifications de vaste portée, cette question en suspens depuis longtemps doit être réglée rapidement et une fois pour toutes.

L'Indonésie est l'un des initiateurs de la Conférence d'amendement sur le Traité d'interdiction partielle des essais, qui doit avoir lieu en janvier prochain, et à laquelle nous attachons une grande importance, puisqu'il s'agira d'un événement vraiment historique, où pour la première fois toutes les parties à un traité sur la limitation des armes nucléaires participeront aux négociations visant à mettre fin aux essais nucléaires. La Conférence offre également une occasion unique de compléter les progrès réalisés dans les négociations bilatérales et dans d'autres forums. Ma délégation espère que ces progrès seront maintenus et consolidés pour nous permettre d'aller de l'avant avec le sens de l'urgence et de la responsabilité qui s'impose.

Au cours des trois décennies écoulées, un intérêt soutenu a été manifesté en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, à l'initiative et grâce aux efforts des pays concernés. Ces zones offrent une alternative particulièrement viable pour assurer l'absence complète d'armes nucléaires et des garanties de non-emploi de ces armes. Les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire peuvent également être encouragées dans ces zones. Au centre de cette approche réside la ferme conviction que la coopération régionale exercera une influence positive sur la sécurité, entraînera des réductions d'armement, et réduira l'ampleur de la course aux armements au niveau régional.

Dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), c'est la promotion de la coopération régionale politique, économique et culturelle qui a été soulignée, comme base de sécurité, et non l'aspect militaire. De cette façon, les membres de l'ANASE ont freiné la croissance de leurs installations militaires en encourageant la cohésion via des mécanismes de réponse collective aux situations de conflit. Lors de la réunion au sommet qui s'est tenue en décembre 1987, les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'ANASE ont appelé à l'intensification des efforts pour assurer la prompte création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Une telle zone est particulièrement

M. Sutresna (Indonésie)

souhaitable dans cette région, qui a une longue histoire d'instabilité et de conflit chronique. La phase finale du processus visant à un règlement complet du conflit cambodgien offre une occasion unique à l'ANASE et à d'autres pays de la région de redoubler d'efforts en vue de la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires en tant que composant essentiel d'une zone de paix, de liberté et de neutralité. Malgré ces raisons impérieuses et le vif désir des pays de la région, la création d'une telle zone s'est heurtée à de formidables obstacles. Nous espérons que les Etats intéressés mettront de côté leurs intérêts nationaux étroits et faciliteront cette création, en prenant les mesures et les engagements nécessaires pour garantir son efficacité.

S'agissant des activités de la Commission du désarmement, si je puis me permettre d'exprimer mon point de vue en tant que Président de cet organe, il est apparu une détermination évidente de terminer la tâche en ce qui concerne les points dont elle était saisie. Ainsi, le Groupe de contact sur les questions nucléaires est tombé d'accord sur un certain nombre de recommandations représentant un ensemble bien équilibré. Bien qu'un accord sur l'ensemble des recommandations nous ait échappé, un succès partiel est néanmoins encourageant pour ce qui est d'un examen plus poussé dans d'autres instances. De la même façon, l'adoption de propositions destinées à renforcer le rôle des Nations Unies dans les questions de désarmement reflète l'importance du processus multilatéral. Dans le domaine des armes classiques, la Commission a identifié un certain nombre de questions concrètes et de mesures possibles qui pourraient contribuer à la réalisation de l'objectif ultime: le désarmement général et complet sous contrôle international.

L'adoption du document concernant les moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission de désarmement a représenté un résultat important. Cet accord, point culminant d'une expérience accumulée depuis 1979, a fourni une base solide pour l'amélioration de l'efficacité et du rendement de la Commission. La Commission aura désormais un ordre du jour limité à quatre points pour examen approfondi et aucun sujet ne sera maintenu, en principe, pendant plus de trois années consécutives. A cet égard, le choix des points a été reconnu comme étant d'une importance cruciale et, au cours de la présente session de la Première Commission, les délégations devront continuer les consultations sur la question de l'ordre du jour pour 1991.

M. Sutresna (Indonésie)

Il est satisfaisant de constater que la Commission du désarmement, instance délibérante, a démontré son utilité en définissant et en cernant divers problèmes depuis son rétablissement, et a ainsi préparé le terrain pour des négociations ultérieures. Dans le même ordre d'idée, elle peut également aider l'Assemblée générale en faisant sa propre évaluation du statut des divers accords et traités déjà conclus et des améliorations qui s'imposent. Et elle peut clarifier un certain nombre de problèmes qui entravent à présent les efforts déployés bilatéralement, régionalement ou globalement, afin de réaliser les objectifs énoncés dans le Document final.

De nombreux orateurs ont commenté positivement les résultats obtenus par la Commission du désarmement au cours de sa session de fond de mai dernier. J'y suis sensible, mais le mérite en revient à l'ensemble des membres, y compris les groupes politiques et les présidents des organes subsidiaires, sans la coopération, le soutien et la compréhension desquels il n'aurait pas été possible de parvenir à l'étape actuelle. Notre reconnaissance s'adresse également au personnel du Secrétariat, notamment à M. Lin, Secrétaire de la Commission du désarmement.

Ma délégation se félicite du rapport du groupe d'experts sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification. Il s'agit d'une contribution opportune dans le contexte des perspectives de progrès sur les accords de limitations des armements et du désarmement. Bien que notre expérience collective dans ce domaine soit limitée, un certain nombre de mesures de coopération ont déjà été prises dans quelques traités existants, ou sont en cours d'examen pour des traités futurs. Ma délégation est encouragée de constater l'affirmation énoncée dans le rapport, selon laquelle la forme et les modalités de vérification de n'importe quel accord spécifique devront dépendre des objectifs, de la portée et de la nature de l'accord, et prévoir la participation de toutes les parties directement ou par l'intermédiaire des Nations Unies.

A cet égard, le rapport a examiné un certain nombre de facteurs pertinents, y compris, inter alia, les critères de normes viables pour la vérification, et les problèmes et perspectives d'une internationalisation du processus de vérification, tant dans la portée que dans la participation, ainsi que dans ses implications juridiques, technologiques et financières. Nous estimons que les approches envisagées dans le rapport méritent notre examen attentif. En particulier, nous

M. Sutresna (Indonésie)

adhérons à la conclusion que l'Organisation, par un processus évolutif, devrait pouvoir jouer un rôle approprié dans l'ensemble du processus de vérification. Un tel objectif ne peut être atteint que grâce à la création d'une base de données sous les auspices des Nations Unies en tant qu'élément essentiel du mécanisme de vérification.

En outre, il sera nécessaire de déterminer de prime abord le cadre institutionnel - s'agira-t-il d'arrangements séparés pour chaque accord, telle une interdiction complète des essais nucléaires ou des armes chimiques, ou une organisation globale à l'intérieur de laquelle diverses dispositions, procédures et techniques, pourraient être mises au point et maintenues. Il est également essentiel dans ce contexte d'envisager un rôle pour l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui s'est acquise une expérience précieuse par le biais d'un système d'inspection exhaustif. Dans une certaine mesure, cette expérience pourrait être utile en ce qui concerne la vérification des futurs accords de limitation des armements. Toute aussi importante est la question de la participation, notamment celle des Etats qui ne disposent pas des capacités techniques adéquates et dont le rôle et la responsabilité devraient s'appuyer sur le principe de la non-discrimination.

L'inquiétude particulière de l'Indonésie devant l'accumulation continue des armements navals et le développement rapide des nouveaux systèmes d'armements navals est bien connue et devrait être bien comprise, étant donné les configurations géographiques et géostratégiques spécifiques de mon pays.

M. Sutresna (Indonésie)

Ma délégation se félicite donc qu'on ait entrepris un examen approfondi de la dimension navale de la course aux armements dans toutes ses ramifications. Jusqu'ici, les efforts ont porté sur les armements nucléaires et conventionnels, y compris les forces terrestres et aériennes. Toutefois, en raison de l'interdépendance des forces terrestres, aériennes et navales, il est indispensable d'élargir les négociations pour englober les forces navales.

Un large éventail de mesures et de moyens d'action possibles qui pourraient faire l'objet de négociations dans les instances appropriées a déjà été élaboré. Nous devrions notamment rechercher des accords multilatéraux sur les questions des armes nucléaires à courte et moyenne portée en mer, de la prévention des incidents en haute mer, de la révision de la législation existante en matière de guerre navale, des directives de sécurité pour les réacteurs nucléaires en mer, des droits des Etats non belligérants et des neutres, de l'ouverture et de la transparence dans le domaine naval, etc. Enfin, ma délégation estime que la recherche déterminée de mesures propres à accroître la confiance offrirait une solide base à la négociation de réductions substantielles des forces armées et des armements navals, tant conventionnels que nucléaires.

Depuis l'adoption de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, mon gouvernement a pris conscience des avantages que les Etats du littoral et de l'arrière-pays, ainsi que les puissances extérieures, pourraient tirer de son application. En raison de sa situation stratégique et de la dynamique découlant d'une multitude de facteurs régionaux et extrarégionaux, il va de soi qu'il importe de maintenir la paix et la stabilité dans l'océan Indien. Le fait que son littoral et son arrière-pays sont composés essentiellement d'Etats non alignés nouvellement indépendants, désireux de consacrer leurs abondantes ressources au développement, ajoute un caractère poignant à la nécessité d'établir la paix dans la région. Les ramifications complexes des problèmes en jeu et les façons différentes de percevoir ces problèmes ne pourront être traitées au plan mondial que dans le cadre de la Conférence internationale sur l'océan Indien tant attendue. L'Indonésie et d'autres Etats non alignés demeurent fermement engagés à l'égard de sa convocation en 1992. Nous réclamons la coopération des principaux usagers maritimes et des membres permanents du Conseil de sécurité.

S'agissant des questions non nucléaires, les caractéristiques particulières des armes chimiques et l'importance de leurs effets destructeurs graphiquement démontrés lors de récents conflits ont depuis longtemps convaincu mon gouvernement

M. Sutresna (Indonésie)

que le meilleur moyen d'interdire ces armes odieuses est d'élaborer une convention complète et vérifiable, d'application universelle. L'un des principaux problèmes rencontrés actuellement par la Conférence du désarmement concerne l'inclusion de dispositions propres à assurer la destruction totale des arsenaux existants. Ainsi, les intérêts des Etats ne possédant pas d'armes chimiques seraient-ils sauvegardés par le biais d'un système de sanctions, d'aide et de protection contre leur utilisation, de même que la coopération économique et technique en matière d'utilisation pacifique des armes chimiques. Il est regrettable qu'en dépit du désir de nombreux Etats d'arriver rapidement à une convention, les travaux de la Conférence du désarmement au cours de l'année n'aient pas répondu à cette attente. Ma délégation espère qu'une vigueur et une volonté politique plus grandes, notamment de la part des Etats qui possèdent les stocks d'armes chimiques les plus importants, viendront renforcer les négociations.

L'Indonésie partage les préoccupations que suscite parmi d'autres membres l'accumulation d'armements conventionnels dans de nombreuses régions, qui a un grave impact sur l'économie mondiale. Les nouvelles techniques ont modifié radicalement notre conception des armements. Le perfectionnement continu de ces armes fait que des défenses invulnérables jusqu'ici se trouvent aujourd'hui dépourvues de toute protection. Leur coût est devenu astronomique, tandis que le désir de les acquérir n'est que trop évident.

Dans ces conditions, le transfert d'armes dans des régions de tension a eu des effets négatifs sur les chances de paix et de sécurité, outre qu'il a renforcé les forces opposées au désarmement. Il convient de reconnaître aussi que les transferts rendus possibles par des accords particuliers dans une région empêchent même la réalisation de l'objectif du désarmement. La question du transfert des armements devrait donc être traitée en même temps que la question de la réduction des tensions, du renforcement de la confiance et de la promotion du règlement pacifique des différends. Au nombre des autres facteurs liés à la complexité du problème on peut citer la concurrence intrarégionale dans le domaine militaire ainsi que des questions d'importance politique et stratégique pour les principaux pays militaires et fournisseurs d'armes. Tout cela montre certains facteurs qui rendent plus complexes les possibilités de réduction de transferts d'armes, soulignant ainsi le caractère multidimensionnel des problèmes en jeu. L'Indonésie est d'avis que la communauté internationale devrait pouvoir régler le dilemme que

M. Sutresna (Indonésie)

pose la question des transferts d'armements grâce à des mécanismes de consultations régionales sur la sécurité et le désarmement de même que par le biais d'autres moyens appropriés.

Pour terminer, je dirai que nous avons désormais une occasion unique, en deux générations, de nous débarrasser des fardeaux de la militarisation et du surarmement. Le moment est venu de remplacer la course aux armements par la recherche d'une sécurité commune renfermant la promesse d'un avenir plus sûr et plus prospère pour toute l'humanité. La voie conduisant à la réalisation de ces objectifs passe par des négociations multilatérales fructueuses reposant sur les principes immuables de l'égalité, de la réciprocité ainsi que sur la responsabilité et les obligations égales de tous les Etats. Jusqu'ici rien n'a été fait pour s'éloigner de la bilatéralisation des négociations de désarmement sur des questions importantes et urgentes, notamment celles concernant les armes nucléaires. Il importe donc de réaffirmer le rôle clef et la responsabilité primordiale des Nations Unies en matière de désarmement ainsi que l'efficacité du processus multilatéral.

M. TUN (Myanmar) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais commencer par transmettre au Président les chaleureuses félicitations de ma délégation pour son élection à ce poste. Ma délégation est doublement heureuse de le faire, d'une part, parce que nous connaissons bien ses remarquables qualités de diplomate qu'il a amplement démontrées aux Nations Unies, et d'autre part, parce qu'il représente un pays pacifique avec lequel le Myanmar a de solides liens culturels et d'amitié. Nos félicitations s'adressent aussi aux autres membres du Bureau pour leur élection bien méritée. Le Président peut compter sur le plein concours de la délégation du Myanmar dans l'exercice de ses lourdes responsabilités.

J'aimerais saisir cette occasion pour dire toute notre gratitude à l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la Première Commission l'an dernier, pendant la quarante-quatrième session. De même, la délégation du Myanmar exprime sa reconnaissance à M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint aux affaires du désarmement, et à son équipe très compétente pour l'excellent travail qu'ils font au Département.

Nous sommes réunis à un moment où des transformations extraordinaires se produisent dans les relations internationales. Un regard sur les 12 derniers mois suffit pour voir l'extraordinaire évolution politique qui s'est produite, à un

M. Tun (Myanmar)

rythme qu'aucun d'entre nous n'aurait pu imaginer il y a quelques années encore. Le renforcement des changements qualitatifs qui se sont produits pendant l'année écoulée dans les relations entre les deux superpuissances et entre les deux principales alliances a amené le monde au seuil d'une ère nouvelle où les besoins en matière de politique et de sécurité seront très différents de ceux de la période de la guerre froide. Comme l'a dit le chef de ma délégation dans sa déclaration devant l'Assemblée générale :

"Les divisions idéologiques, qui avaient engendré une profonde psychose de conflit et longtemps envenimé les rapports entre les Etats, ont virtuellement disparu. Elles ont cédé la place à de nouvelles attitudes et perceptions dont a résulté une structure nouvelle des rapports, qui sont passés d'un simple relâchement des tensions à une coopération et à une association actives."

(A/45/PV.26, p. 3)

M. Tun (Myanmar)

Nous nous félicitons, certes, des changements impressionnants qui se produisent autour de nous et attendons impatiemment l'aube d'une ère nouvelle de paix et de sécurité, mais nos espoirs doivent être tempérés par le fait que ces changements ne sont pas tous positifs. Les nuages de guerre menaçants qui jettent leur ombre sur la région du Golfe ne nous rappellent que trop que ce n'est pas seulement la fin de la guerre froide qui peut nous assurer un ordre international plus pacifique, plus juste et plus sûr.

Alors que nous nous trouvons au seuil d'une ère nouvelle, nous ne pourrions nous montrer optimistes que lorsque nous saurons que la justice prévaudra et que les besoins de la communauté internationale tout entière seront complètement satisfaits. C'est pourquoi, si louable soit-il, le haut niveau de compréhension et de prévoyance que montrent les puissances du monde, ne suffit pas à résoudre les conflits existants et à promouvoir le développement. Ils doivent s'accompagner d'efforts véritables pour assurer que l'écart qui existe entre le Nord et le Sud ne se creuse pas encore plus profondément tandis que s'aplanit celui qui sépare l'Est et l'Ouest. La stabilité de l'ordre international dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle l'écart économique criant entre les riches et les pauvres persistera. Des relations économiques plus équitables et plus efficaces entre les nations du monde renforceront sûrement la paix et la stabilité que nous espérons atteindre par le désarmement. Maintenant que les premières mesures de désarmement ont été prises, nous estimons que les ressources ainsi libérées pourraient utilement servir à adoucir le sort des pays en développement.

Un aspect notable de l'évolution rapide de la situation politique internationale est l'apparition parmi les membres permanents du Conseil de sécurité d'un esprit collégial qui a grandement amélioré l'efficacité de son fonctionnement. Ma délégation se félicite de cette évolution, mais nous estimons que le monde doit écouter la mise en garde lancée par notre Secrétaire général dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation :

"... la concertation des grandes puissances n'aura l'incidence voulue sur la situation mondiale qu'à condition de recevoir l'appui de la majorité des Etats Membres. C'est l'adhésion librement consentie de la communauté internationale aux décisions du Conseil de sécurité qui peut le mieux dissiper toute impression, avec ce qu'elle peut engendrer d'inquiétude, que les affaires du monde sont gérées par un directoire." (A/45/1, p. 15)

M. Tun (Myanmar)

L'élan de confiance croissant généré par les changements positifs et profonds dans les relations entre les deux Etats militairement les plus importants et la désagrégation des blocs ont ouvert de nouvelles perspectives au désarmement. A un moment aussi propice, les questions de désarmement qui ont jusqu'à présent défié toute solution doivent être examinées d'urgence afin d'assurer que le désarmement, la détente et le développement, qui sont interdépendants, deviennent un processus auto-entretenu. Nous devons continuer à rechercher des mesures pour empêcher la constitution d'armements, des mesures qui limitent les armements et des mesures de désarmement à tous les niveaux : mondial, régional et sous-régional. Ces mesures doivent inclure toute la gamme du désarmement, depuis les armes nucléaires et autres armes de destruction massive jusqu'aux armes classiques.

Chacun reconnaît que ce sont les armes nucléaires qui posent le plus grand danger à la survie de l'humanité et que leur limitation, leur réduction et, en fin de compte, leur élimination doivent rester au premier rang de l'ordre du jour du désarmement.

Ma délégation se félicite donc du fait qu'en appliquant le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée de 1987 - le Traité FNI - les Etats-Unis et l'Union soviétique ont effectivement réduit leurs arsenaux nucléaires. Toutefois, nous ne saurions perdre de vue le fait que les missiles nucléaires à portée intermédiaire ne représentent que la calotte de l'iceberg et qu'il y a encore beaucoup à faire pour éliminer les énormes stocks d'armes nucléaires stratégiques qui restent dans leurs arsenaux. L'objectif de l'humanité, qui est de voir un monde exempt d'armes nucléaires, aborde maintenant les confins du possible et nous encourageons toutes les parties intéressées à redoubler d'efforts pour y parvenir. A cet égard, nous notons avec satisfaction la déclaration très positive des Présidents Bush et Gorbatchev à l'issue de leur récente rencontre au sommet de Washington, qui a assuré le monde que les objectifs des négociations futures sur les armes offensives stratégiques seront de réduire encore davantage le risque de déclencher une guerre, notamment une guerre nucléaire, et d'assurer la stabilité stratégique, la transparence et la prévisibilité, afin de mieux stabiliser les réductions dans les arsenaux stratégiques des deux pays.

Nous attendons avec intérêt la signature du prochain traité START sur la réduction des armements stratégiques et nous espérons que de nouvelles mesures seront prises pour réduire et éliminer d'autres catégories d'armes nucléaires qui

M. Tun (Myanmar)

ne sont pas couvertes par le régime START. Nous espérons également qu'à mesure que des coupes progressives seront effectuées dans les arsenaux nucléaires des deux superpuissances, les autres Etats dotés d'armes nucléaires s'associeront au processus engagé pour arrêter et renverser la course aux armements nucléaires.

La conclusion d'une interdiction complète des essais reste un des objectifs principaux de la communauté internationale. Malgré cela et en dépit de la transformation du climat politique international, il n'y a pas eu de rémission dans l'amélioration qualitative des armes nucléaires. Il nous semble absurde d'accepter que l'on continue de procéder à des essais, particulièrement à une époque où les premières mesures commencent réellement à être prises pour éliminer les armes nucléaires et où la menace de voir d'autres Etats acquérir une capacité nucléaire s'accroît. Nous sommes fermement convaincus qu'une interdiction totale des essais nucléaires contribuerait grandement à arrêter et à renverser la course aux armements nucléaires et à réaliser le désarmement nucléaire.

Nous sommes par conséquent inquiets de la poursuite des essais nucléaires dans le Pacifique Sud, contre les vœux des peuples de la région, qui s'est déclarée zone exempte d'armes nucléaires.

La nécessité urgente de réaliser une interdiction complète des essais et les dangers inhérents à la poursuite des essais nucléaires ont été dramatiquement soulignés par le Ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, dans sa déclaration du 25 septembre à l'Assemblée générale :

"Les essais nucléaires doivent être arrêtés de toute urgence. Nous avons une chance de survie si les essais sont arrêtés; autrement le monde disparaîtra." (A/45/PV.6, p. 52)

Comme le déclare le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la Conférence du désarmement, en tant que seule instance de négociation multilatérale sur ces questions, doit se voir accorder le rôle principal dans les négociations sur une interdiction des essais nucléaires. Nous nous félicitons vivement, par conséquent, de la création en juillet, après sept ans d'impasse, d'un comité spécial pour l'interdiction des essais nucléaires. Nous sommes convaincus que les techniques existantes de vérification, nationales et internationales, sont suffisantes pour étayer le traité d'interdiction complète des essais que nous envisageons.

M. Tun (Myanmar)

Notre préoccupation à l'égard des armes nucléaires ne doit pas pour autant détourner notre attention des armes chimiques, autre type d'arme de destruction massive dont l'interdiction totale et générale ne peut et ne doit pas être retardée davantage. Ma délégation, qui représente un pays qui s'est engagé sans équivoque à la réalisation d'une telle interdiction - un pays qui ne possède pas d'armes de ce genre et qui n'a pas l'intention d'en acquérir -, a été encouragée par les progrès importants réalisés l'an dernier dans différentes instances internationales dans la voie d'un accord concernant une convention sur les armes chimiques. Il faut déplorer que les espoirs et l'optimisme de l'an dernier aient fait place à la déception.

Nous saluons l'accord conclu le 1er juin entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui complète l'Accord du Wyoming de décembre dernier et qui prévoit non seulement la destruction du gros de leurs stocks d'armes chimiques mais aussi l'arrêt de la production de telles armes.

Si importants et bienvenus que soient ces accords, l'objectif d'une convention universelle et générale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques et leur destruction ne peut se réaliser que par des négociations multilatérales. La Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement, a déjà accompli un gros travail sur tous les aspects d'un projet de convention et a identifié toutes les questions principales à examiner.

M. Tun (Myanmar)

Nous prions instamment les Etats qui ont adopté des positions de nature à entraver la réalisation d'une convention globale non discriminatoire et effectivement vérifiable de bien vouloir revoir leur position afin que la Conférence soit en mesure d'atteindre ses objectifs dès que possible.

La primauté accordée aux armes nucléaires ne doit pas nous empêcher de rechercher des mesures importantes de limitation dans le domaine des armes classiques. Alors que les armes de destruction massive, notamment celles qui requièrent des réactions nucléaires et thermonucléaires incontrôlées pour exercer leur puissance destructrice, sont celles qui pourraient anéantir la race humaine, ce sont les armes classiques qui menacent quotidiennement la sécurité des Etats, notamment des petits Etats dans différentes régions du monde. Les événements survenus le 2 août dans le Golfe et la concentration de forces énormes qui se font face dans la région illustrent parfaitement ce danger. Le danger que représentent ces armes est perçu par les Etats d'Europe où la limitation des armements progresse enfin au même rythme que la révolution politique qui a transformé ce continent. L'issue positive des négociations sur les forces classiques en Europe permettra sans aucun doute d'instaurer un équilibre stable et sûr, à un niveau plus bas de forces classiques en Europe. Nous espérons sincèrement que ces efforts multilatéraux et ces initiatives unilatérales seront encouragés par des Etats dans d'autres régions du monde où il s'avère tout aussi nécessaire de réduire un grand nombre d'armes classiques.

L'accumulation massive d'armes classiques, bien supérieures aux besoins légitimes d'autodéfense qui se poursuit inlassablement dans certains pays suscite une inquiétude grandissante et provoque un effet déstabilisant dans diverses régions. Cette question mérite d'être examinée sérieusement.

L'esprit de conciliation qui prévaut actuellement dans le monde a renforcé le rôle des Nations Unies, et a également conféré un nouvel élan aux mécanismes du désarmement dans le cadre de l'Organisation. Au cours de l'année écoulée, la Commission du désarmement des Nations Unies a atteint des résultats notables dus, pour une large part, à la rationalisation récente de ses travaux. La Commission a été en mesure d'élaborer des recommandations sur quatre points de l'ordre du jour, grâce à l'Ambassadeur Nana Sutresna, de l'Indonésie, qui assurait la direction des travaux. Ma délégation tient à lui exprimer sa profonde reconnaissance.

M. Tun (Myanmar)

Alors que nous abordons une nouvelle ère prometteuse de coopération et de collaboration, les chances de réaliser le désarmement n'ont jamais été si grandes. Nous devons veiller à ce que l'élan créé l'an dernier se maintienne au cours des prochaines années.

M. PITARKA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la République socialiste populaire d'Albanie, qu'il me soit permis de féliciter le Président de son élection à la présidence de la Première Commission et de souhaiter, à lui et aux membres du Bureau, plein succès dans la direction de ses travaux.

Cette année encore, l'ordre du jour de la Première Commission comporte un large éventail de problèmes allant du désarmement général nucléaire et classique aux problèmes de désarmement régional. La diversité des questions figurant à notre ordre du jour témoigne manifestement de l'inquiétude persistante et toujours grandissante de la communauté internationale face à la course aux armements et du fait qu'elle continue d'exiger que soient prises en considération les préoccupations des peuples à l'égard de la sécurité internationale. Nous savons tous que les problèmes de désarmement sont depuis très longtemps dans une impasse. Au lieu de bénéficier de mesures de désarmement véritable, le monde se trouve encore dans une situation d'affrontement qui s'est traduite par l'intensification et l'escalade quantitative et qualitative de la course aux armements. Ces processus ont entraîné la fabrication d'un nombre considérable d'armes nucléaires et classiques sur notre planète.

La présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies se déroule dans le contexte d'une situation internationale favorable et encourageante bien que divers conflits politiques, idéologiques, économiques et sociaux persistent, et que les facteurs et les causes qui les ont provoqués n'ont pas été supprimés. C'est pourquoi un examen constructif et objectif des problèmes du désarmement revêt une importance particulière et doit permettre de donner une nouvelle impulsion aux tendances positives, résoudre les problèmes contradictoires et éviter les dangers qui menacent la paix et la sécurité mondiales.

M. Pitarka (Albanie)

Nous estimons que la question du désarmement comporte actuellement des difficultés importantes et complexes, telles que la réduction et l'élimination totale de toutes les armes nucléaires, la réduction des armes classiques, la prévention de la prolifération de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, la signature de la convention sur les armes chimiques, le désarmement naval, et autres.

La cessation de la course aux armements nucléaires et la réalisation d'un désarmement nucléaire ont toujours été au centre des délibérations de notre commission et de l'Assemblée générale, tout comme de nombreuses autres institutions multilatérales. Par ailleurs, ces questions se sont vu accorder la priorité dans de nombreuses instances de négociations bilatérales, régionales ou multilatérales en raison de la préoccupation toujours croissante de la communauté internationale face à la menace considérable que ces armes font peser sur la paix et la sécurité internationales, et sur l'existence même de notre planète. On s'accorde maintenant à reconnaître que les populations sont inquiètes tant que subsisteront des arsenaux nucléaires considérables, et tant que se poursuivront les nouveaux programmes de modernisation de ces armes. Il est, par ailleurs, indispensable que la communauté internationale s'évertue encore davantage à garantir la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes de plus en plus convaincus que l'acquisition d'armes nucléaires par un plus grand nombre d'Etats est tout aussi dangereuse que la poursuite de la course aux armements par les Etats nucléaires.

La communauté internationale s'est félicitée de la signature du Traité entre les Etats-Unis et l'URSS et des premiers progrès réalisés vers son application. Le dialogue qui se poursuit entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en vue de progresser sur la voie de réductions plus importantes de leurs arsenaux nucléaires est également encourageant. Les peuples et les pays épris de paix souhaitent que ces négociations et celles qui se déroulent entre les deux alliances militaires et politiques en Europe dans le domaine du désarmement aboutissent à des résultats importants et véritables.

Loin de sous-estimer l'importance des mesures qui ont été prises jusqu'à présent, nous pensons qu'il reste un long chemin à parcourir avant d'atteindre l'objectif longtemps recherché par la communauté internationale, à savoir que le

M. Pitarka (Albanie)

processus du désarmement nucléaire devienne irréversible. Nous estimons donc que les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui détiennent les plus vastes arsenaux nucléaires doivent assumer des responsabilités particulières et prendre par conséquent l'initiative d'engager des efforts susceptibles d'aboutir à l'élimination et à la cessation de la course aux armes nucléaires, ainsi qu'à la destruction définitive de ces armes. La délégation albanaise partage l'opinion exprimée par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, lorsqu'il déclare que le processus de réductions plus importantes des arsenaux stratégiques des deux superpuissances

"devrait par la suite s'étendre à tous les types d'armes nucléaires, y compris celles dont sont dotées les autres puissances nucléaires." (A/45/1, p. 20)

La République socialiste populaire d'Albanie accorde toujours une attention particulière à la cessation de la course aux armements nucléaires, manifestant ainsi son noble attachement à la paix et à la sécurité internationales. Animé par cette préoccupation et cette aspiration, le Gouvernement albanais est devenu partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et s'est ainsi engagé à contribuer véritablement aux efforts destinés à faire en sorte que ce traité devienne un instrument efficace, universel et véritable qui permette de garantir la non-prolifération des armes nucléaires et de procéder à leur élimination totale.

M. Pitarka (Albanie)

Dans le cadre des efforts déployés pour arriver à un désarmement général et complet, le désarmement classique a toujours occupé une place particulière. Chacun sait que près de 80 % des dépenses militaires globales vont aux armements classiques et, plus tragique encore est le fait que depuis la deuxième guerre mondiale plus de 20 millions de personnes ont été tuées dans des conflits et dans des guerres qui ont été menées avec des armes classiques. D'autre part, les économies de beaucoup de pays en développement se voient priver de ressources considérables du fait de leurs achats d'armes et d'armements classiques sophistiqués, alors que les pays fournisseurs d'armes tirent des bénéfices de plus en plus importants de la vente de ces armes.

Nous sommes actuellement confrontés à un dangereux phénomène dans ce domaine des armements classiques : il s'agit de l'application des progrès scientifiques et techniques à la mise au point des armements classiques. Les améliorations qualitatives des armes classiques et la création d'une nouvelle génération de ces armes conduisent à une nouvelle accélération en spirale de la course aux armements. Il est, bien sûr, assez logique de dire que la destruction de quelques-unes de ces armes ne mène en fait à rien, si les arsenaux existants d'armes classiques sont améliorés sur le plan qualitatif. C'est pourquoi nous pensons qu'il est grand temps d'étudier à fond l'aspect qualitatif de la course aux armements classiques, car leur accumulation, parallèlement à leur sophistication, conduit à un nouveau rétrécissement de la zone de démarcation entre armes nucléaires et classiques, pour ce qui est de leurs dangereuses conséquences.

À la Conférence de Paris sur les armes chimiques, en janvier 1989, les Etats participants ont lancé un appel unanime en faveur de la conclusion, aussi rapide que possible, d'un accord sur une convention sur l'interdiction complète de la mise au point, de la fabrication, du stockage, du transfert et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur complète destruction. Depuis lors, des efforts continus ont été déployés par la communauté internationale dans diverses instances internationales pour atteindre cet objectif. Cependant, en dépit de ces efforts, des problèmes nombreux et complexes subsistent, qui s'opposent à la conclusion de cette convention et à la réalisation de ces objectifs fondamentaux, à savoir l'interdiction et la destruction complètes des armes chimiques. Un autre élément inquiétant est le fait que diverses puissances non seulement continuent à fabriquer et à stocker des armes chimiques, mais aussi à les rendre de plus en plus

M. Pitarka (Albanie)

perfectionnées. Il est par conséquent impératif et opportun d'encourager les efforts conjoints et la volonté politique de la communauté internationale afin d'arriver à la destruction définitive de cette catégorie d'armes mortelles.

L'Europe est le continent qui possède les stocks les plus importants tant d'armes nucléaires que classiques. Pendant très longtemps, ce fait, allié à l'affrontement politique et idéologique, avait fait peser sur ce continent une très lourde charge militaire, économique, sociale et psychologique. C'est pourquoi l'Europe se félicite des efforts déployés par les pays européens pour surmonter cette situation. Les propositions présentées dans le cadre des négociations sur les forces classiques en Europe ont créé un contexte favorable à un allègement de la lourde charge militaire qui pèse sur ce continent. Les négociations sur des mesures de sécurité et de coopération en Europe, connues sous le nom de Processus d'Helsinki, contribuent également à la réalisation de cet objectif. Nous considérons ce processus comme étant d'une importance particulière et c'est pourquoi nous nous y sommes joints et avons participé à diverses activités dans ce sens avec la nette intention de continuer dans cette voie.

Dans les efforts déployés pour assumer la noble tâche de la sauvegarde et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies est devenue une enceinte importante où tous les Etats Membres, qu'ils soient grands ou petits, de quelque région ou continent qu'ils viennent, apportent leur contribution à ce processus dont le but est d'arrêter la course aux armements, permettant d'éviter ainsi les dangers qui découlent de l'intensification de la course aux armements. Le fait même que près du quart des résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale porte sur des problèmes de désarmement est la preuve évidente des préoccupations profondes et durables de notre organisation à l'égard de ces problèmes. Ceci révèle également un autre fait : les Nations Unies se doivent d'être au premier rang des efforts à faire dans ce domaine et qui devraient produire des résultats positifs si la communauté internationale voulait bien intensifier encore ses propres efforts, au sein même de notre organisation, pour appuyer les processus nouveaux et encourageants visant à alléger les tensions régionales, à résoudre les différends de manière pacifique et à promouvoir les mesures de confiance dans toutes les régions où il existe encore des foyers de tension et des conflits.

M. Pitarka (Albanie)

Cependant, en dépit de toutes ces initiatives, notre longue expérience historique nous apprend que le désarmement n'est pas seulement une question de résolutions, de conventions ou de traités à conclure. En réalité, ceux-ci existent en abondance. Le problème essentiel est de savoir comment les transformer en mesures efficaces pouvant conduire à un désarmement véritable et dont l'application serait assurée par l'élimination des armes nucléaires, classiques et chimiques. Ces mesures devraient nous permettre d'éviter les dangers que représentent les guerres et les conflits locaux, et contribuer au renforcement de la primauté du droit et de l'ordre dans les relations internationales par l'application du principe du non-recours à la force.

Grâce aux efforts conjoints de la communauté internationale, les conditions adéquates devraient être créées pour que les dépenses colossales consacrées à la production et à la vente de moyens de destruction massive soient orientées vers d'autres buts, sauvant ainsi notre planète Terre de la catastrophe, de sa propre destruction.

En conclusion, je voudrais dire que la délégation albanaise n'épargnera aucun effort pour apporter sa contribution à ce processus complexe mais vital pour la survie et l'avenir de l'humanité.

Mme MANTILLA (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vos qualités de diplomate et votre expérience reconnues par tous nous font bien augurer du résultat de nos travaux. Je salue également les autres membres du Bureau et du secrétariat.

Au cours du débat général lors de la quarante-quatrième session de l'Assemblée de l'an dernier, nous faisons référence aux changements dynamiques qui se produisaient sur la scène internationale, et dont la presse internationale se faisait chaque jour l'écho. Nous prévoyions tous alors, avec un optimisme fondé, la naissance d'un monde qui offrirait de meilleures possibilités de travail et de concertation pour les hommes de bonne volonté.

C'est avec une profonde satisfaction que nous constatons aujourd'hui que ces tendances positives se sont confirmées et ont commencé à porter leurs fruits. Pour décrire le nouvel état des relations internationales, on a dit que la guerre froide était terminée et que nous nous trouvons maintenant au stade de l'après-guerre

Mme Mantilla (Equateur)

froide. Les implications de cette constatation sont multiples et profondes. En mettant un point final à la guerre froide, on a ouvert les portes à une démocratisation universelle, à l'affirmation et au respect des libertés et des droits fondamentaux de l'homme, et à l'instauration de la justice internationale. En d'autres termes, les objectifs que l'Organisation des Nations Unies s'était fixés lorsqu'elle fut créée en 1945 sont maintenant plus réalisables.

En second lieu, on a constaté que le processus indispensable pour arriver à ces résultats ne pouvait être que le dialogue et la concertation. Dans ce domaine, le respect pour la primauté du droit revêt une importance considérable.

Nous souhaitons tous vivre en paix et progresser de façon solidaire. Nous sommes conscients du caractère anachronique des individualismes personnels et nationaux. La solidarité nous unit tous et nous identifie comme faisant un.

La paix implique l'abolition absolue du recours illégal à la force et l'affirmation du progrès commun. Dans son rapport sur la crise de la dette extérieure et le développement, le Représentant personnel de notre Secrétaire général a dit que dans les années à venir, les quatre obstacles au développement - qui est le nouveau nom de la paix - seront la guerre, la misère, la dette et la destruction de l'environnement, toutes questions intimement liées entre elles.

Mme Mantilla (Equateur)

Dans le domaine spécifique qui nous occupe au sein de cette commission, nous soulignerons qu'avec la guerre froide doivent disparaître ses causes et ses conséquences. Parmi les premières il y a la méfiance et la suspicion mutuelle, l'accumulation des armes, la concurrence féroce, soit la course aux armements. Nous ne pouvons être naïfs au point de croire que nous ne sommes plus menacés, mais il faut reconnaître que la plupart des conflits du passé ont été le produit de la méfiance mutuelle et d'une politique erronée qui consistait à rechercher la sécurité par l'accumulation d'armements.

Cette attitude politique négative étant éliminée, il faut redéfinir la portée et les mécanismes de la sécurité internationale et avancer de façon dynamique et ferme sur la voie du désarmement. Les premiers pas ont déjà été faits sur ce chemin, surtout sur le plan bilatéral, mais il est indispensable que ces progrès dans les négociations entre les deux grandes puissances se reflètent aussi sur le plan multilatéral.*

Nous avons tous intérêt à arrêter et à réduire la course aux armements nucléaires afin de la supprimer complètement. La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue à Genève, même si elle n'a pas conclu ses travaux par l'adoption d'un document final, a rendu possible un débat fructueux sur les aspects fondamentaux du Traité sur la non-prolifération, tels que ceux relatifs à son fonctionnement, sur les critères de sauvegarde et les garanties de sûreté, ainsi que sur la préparation de la conférence de prorogation qui aura lieu à la fin de 1995.

Le Traité sur la non-prolifération nucléaire continue à se renforcer grâce à l'adhésion d'autres Etats. Je me félicite, à ce propos, de l'intention de quelques gouvernements qui ont annoncé leur volonté d'adhérer à ce traité ou qui l'ont déjà fait. Le Traité a contribué à empêcher la prolifération des armements nucléaires et a encouragé l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques.

A chaque instant, le désarmement nucléaire est étroitement lié à la question de l'interdiction complète des essais nucléaires. Le rôle de ces essais dans la mise au point quantitative et qualitative des arsenaux nucléaires est connu de tous. Plus personne ne peut nier leur effet négatif, tant sur le développement

* Le Président assume la présidence.

Mme Mantilla (Equateur)

général de tous les peuples comme sur la protection de l'environnement. Dans la nouvelle ère d'entente et de compréhension universelles, le maintien des essais nucléaires est de plus en plus incompréhensible, absurde et condamnable.

Je dois rappeler à ce propos l'attitude cohérente et constante qu'ont assumée les pays membres de la Commission permanente du Pacifique Sud, qui ont protesté la tenue d'essais nucléaires dans l'océan Pacifique.

La mise au point d'un traité qui interdise dans leur totalité les essais nucléaires est, et doit être, une priorité de la communauté internationale. Fidèles à ce principe, plusieurs pays ont encouragé la réunion d'une conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Une telle initiative s'est heurtée à de nombreux obstacles de procédure, qui ont été surmontés petit à petit. La Conférence, dont la réunion préparatoire a commencé au milieu de cette année, se tiendra à New York en janvier prochain. Nous espérons et nous exhortons tous les pays, notamment ceux qui ont des arsenaux nucléaires, à manifester leur volonté politique en faveur de la paix, tout comme l'ont fait à maintes reprises leurs dirigeants et a été confirmée par des démonstrations d'attachement à cette politique, afin que la conférence de janvier prochain soit un succès. De la même manière, nous pensons que le Comité spécial qui a été rétabli cette année à la Conférence du désarmement deviendra plus efficace et permettra que l'on progresse dans l'analyse de cette question.

Au cours de l'année 1989 des conférences sur les armes chimiques ont eu lieu à Paris et à Canberra, question sur laquelle la communauté internationale a vu avec plaisir que les Etats-Unis et l'Union soviétique étaient parvenus à des accords. La Conférence de Paris a rappelé la nécessité d'accélérer les travaux de la Conférence du désarmement et elle a invité tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole de Genève de 1925.

Au cours de la réunion des chefs d'Etat soviétique et américain, qui a eu lieu à Washington cette année-ci, un accord a été conclu pour la destruction et la non-fabrication d'armes chimiques; dans cet accord des mesures supplémentaires sont prévues pour faciliter l'établissement d'une convention multilatérale sur la fabrication de telles armes. Il est indispensable que les négociations multilatérales se poursuivent afin d'arriver à l'établissement d'une convention qui interdise la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques et qui prévoie la destruction des arsenaux existants.

Mme Mantilla (Equateur)

Pour atteindre tous ces objectifs il est indispensable de pouvoir compter sur la volonté claire des pays qui fabriquent, achètent et vendent des armes et sur la capacité d'action de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

Le transfert des armes influence non seulement la paix ou la violation de la paix, mais aussi le développement ou l'élimination du développement. Pourtant, il faut réfléchir à un nouveau concept de la sécurité internationale, qui ne peut se fonder sur la prolifération des conflits mais sur le respect d'un ordre éthique et juridique. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer le droit et notre organisation de façon constante. En même temps, il faut encourager des mesures permettant d'établir la confiance entre les Etats et les nations. Simultanément des mesures pratiques doivent être prises; l'une d'elles est, sans aucun doute, l'enregistrement des transferts d'armes classiques.

Ma délégation est d'accord, sur ces questions, avec les déclarations faites par l'Union soviétique dans le mémorandum intitulé "L'Organisation des Nations Unies dans un monde libéré des affrontements" - document A/45/626.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité de rechercher des méthodes meilleures et plus efficaces pour traiter les questions du désarmement, dans toutes les instances de l'Organisation. La Commission du désarmement dans un effort pour les rationaliser, est arrivée à des résultats encourageants lors de sa réunion de mai. Cette Première Commission doit les compléter. En conséquence, nous nous félicitons de l'initiative du Président de convoquer des organes à composition limitée afin d'atteindre une plus grande efficacité dans nos travaux. Cette rationalisation devra envisager en priorité la capacité d'action dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et dans le contexte international, et profiter aussi du meilleur climat international pour faire avancer les travaux visant au désarmement général et complet.

Aujourd'hui nous célébrons un nouvel anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous le faisons dans un climat positif, non exempt de problèmes et de dangers, mais dans lequel la volonté majoritaire de la communauté internationale s'oriente vers le respect du droit et de la paix. Dans ce contexte, permettez-moi de former les voeux les meilleurs pour que cette commission, qui traite tant de problèmes si importants et si étroitement liés à la paix mondiale, puisse faire les contributions les meilleures, les plus efficaces et les plus réalistes pour l'humanité.

M. OKEYO (Kenya) (interprétation de l'anglais) : Il m'est agréable de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous transmettre, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est encouragée et réassurée de vous voir - vous, représentant du Népal, pays ami non aligné avec lequel le Kenya partage le même attachement à la paix et contribue aux efforts de maintien de la paix - présider nos débats. Le rôle critique que vous avez joué cette année à la réunion de la Commission du désarmement en menant à terme les délibérations vieilles d'une décennie sur la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, est encore présent à nos mémoires. Tout en vous félicitant et en félicitant les autres membres de la Commission, je saisis l'occasion pour vous assurer de la pleine coopération et de l'appui total de la délégation du Kenya.

M. Okevo (Kenya)

La session actuelle de l'Assemblée générale offre à la communauté internationale l'occasion de faire le bilan et de réfléchir collectivement aux événements spectaculaires survenus dans le monde au cours des dernières années. Suite en grande partie à ces changements historiques, le monde est entré dans une ère géopolitique internationale nouvelle, période qui, selon les mots du Secrétaire général, se présente sous un double visage - celui de l'espoir mais aussi d'une impétuosité dangereuse.

La fin de la guerre froide et l'amélioration des relations Est-Ouest ont révélé la fragilité et la futilité inhérentes des systèmes de sécurité étriqués fondés sur le seul facteur militaire. Elles ont également montré que toute obsession de sécurité militaire engendre une course aux armements qui se perpétue d'elle-même. Elle déforme les priorités, entrave le progrès social et économique et limite le dialogue politique. Elle affecte négativement à long terme les institutions des Etats et aggrave le sentiment d'insécurité de toutes les nations. L'époque de l'après-guerre froide offre ainsi au monde des possibilités et des occasions de donner enfin effet au système de sécurité envisagé dans la Charte, fondé sur les piliers politiques et juridiques que sont le non-emploi de la force, le règlement pacifique des différends et l'action collective pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Kenya demeure fermement convaincu que la sécurité fondée sur la théorie périmée de la dissuasion et sur l'acquisition constante d'armes perfectionnées ne saurait garantir une paix permanente, et, comme l'histoire moderne l'a fréquemment et tragiquement démontré, que la prolifération des armements a souvent abouti à la guerre et a provoqué des souffrances pour des millions de personnes. Dans notre ère d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, les dangers sont encore plus effrayants, car la survie même de l'humanité est en péril. L'élimination de cette menace exige donc, premièrement, l'abandon des concepts de sécurité qui songent à rationaliser, ou tentent de rationaliser, l'emploi des armes de destruction massive et, deuxièmement, l'adoption de mesures concrètes de désarmement - et non seulement de limitations des armements.

La crise actuelle dans la région du Golfe démontre qu'au vu de la nature dévastatrice des armements qui sont aujourd'hui à la disposition des grandes comme des petites puissances, la sécurité ne saurait être fragmentée ou envisagée dans un

M. Okeyo (Kenya)

seul contexte régional, eurocentrique ou bilatéral, mais devrait être abordée sur une plus large échelle et dans une approche authentiquement multilatérale garantissant la paix et la sécurité mondiales. C'est pourquoi le Kenya déplore vivement l'incapacité récente de la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'adopter une déclaration finale qui aurait soulignée l'engagement urgent de la communauté internationale à mettre un terme à la prolifération des armes horizontales et verticales et à contempler des mesures concrètes de désarmement. Car il ne suffit pas pour certains Etats d'affirmer qu'ils ne seront pas les premiers à utiliser les armes nucléaires contre des Etats non nucléaires alors qu'ils s'opposent, en même temps, à nos efforts pour parvenir à un traité d'interdiction complète des essais. A la vérité, les armes nucléaires menacent le monde entier - les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés - bref, l'humanité entière est en péril.

La communauté internationale devrait également mettre davantage l'accent sur d'autres armes de destruction massive, telles que les armes chimiques et biologiques. Au lendemain de la guerre froide, le désarmement nucléaire, chimique et biologique doit être considéré comme une question de la plus haute priorité. Outre ces armes, les armes classiques représentent un autre danger de guerre. A cet égard, le Kenya se félicite du nouvel accord de principe intervenu entre Washington et Moscou, le 4 octobre 1990, sur la réduction des forces classiques en Europe et demande à la communauté internationale de porter aussi son attention sur d'autres régions d'Afrique et d'Asie et d'aider à résoudre d'autres conflits.

Le Kenya est un pays en développement. Il n'a pas de grands plans militaires, pas plus que de programmes ou d'intérêts militaires ou une quelconque ambition géopolitique au-delà de la simple défense de son intégrité territoriale. Son souhait principal est d'améliorer le bien-être de sa population en bâtissant une société prospère et stable sans intimidation ni prescriptions politico-démocratiques émanant de pays prétendument démocratiques.

Cependant, le Kenya fait partie d'un monde de plus en plus interdépendant. Voilà pourquoi nous attachons une grande importance à l'élaboration et au maintien de bonnes relations avec tous les pays, facteur vital pour abattre les barrières de méfiance qui peuvent conduire aux malentendus et aux conflits. Le Kenya se

M. Okeyo (Kenya)

félicite donc du processus d'instauration de la confiance et de la sécurité actuellement en cours en Europe, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il s'agit en fait d'une précieuse leçon pour l'Afrique.

A cette occasion, ma délégation souhaite remercier M. Yasushi Akashi et le Département des affaires du désarmement d'avoir organisé, à Arusha, en Tanzanie, du 5 au 16 mars 1990, à l'intention des personnalités civiles et militaires africaines, un atelier sur la solution des conflits, la prévention des crises et l'instauration de la confiance entre les Etats africains. C'était déjà en soi une mesure d'instauration de la confiance d'une valeur potentiellement durable.

Le Kenya demande en conséquence à l'Assemblée générale de prêter davantage attention à la promotion de mesures d'instauration de la confiance en tant que moyen important de diminuer la méfiance, de prévenir la guerre et ainsi de continuer à limiter l'acquisition des armes sur notre continent. Les maigres ressources dont nous disposons pourraient alors être largement consacrées aux programmes nationaux économiques et sociaux, ainsi qu'à des activités de développement économiques conjoints.

A cet égard, j'aimerais attirer l'attention de la Commission sur une déclaration historique, contenue dans le document A/45/410 de l'Assemblée générale : Déclaration sur la paix, la stabilité et le développement adoptée par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et le développement (IGADD) et publiée à sa première session extraordinaire, tenue à Addis-Abeba, le 9 juillet 1990.

M. Okeyo (Kenya)

La Déclaration reflète l'engagement pris au plus haut niveau par les Etats de cette sous-région importante et névralgique d'engager un vaste processus visant à renforcer la confiance pour empêcher la guerre et la course aux armements dans la région, promouvoir le non-recours à la force et assurer la paix et le développement. Cette déclaration repose sur les principes et les objectifs des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Nous avons donc besoin de l'aide des Nations Unies pour qu'elle soit pleinement appliquée.

L'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement, composée de Djibouti, de l'Ethiopie, de la Somalie, du Soudan, de l'Ouganda et du Kenya, appartient à la sous-région géostratégique de la Corne de l'Afrique, zone d'importance globale majeure en temps de guerre comme en temps de paix.

Comme la Déclaration le précise, cette sous-région est

"caractérisée depuis longtemps par des conflits et en général par le manque ... de tranquillité." (A/45/410, p. 3)

Les pays de la sous-région ont fait un premier pas pour tenter d'inverser cette tendance dangereuse, comme en témoignent les engagements reflétés dans la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement. L'appui de la communauté internationale, et plus spécialement des Nations Unies, est donc vital si l'on veut assurer le succès de ce processus amorcé par nos pays.

Le Kenya estime que le meilleur moyen d'arriver au désarmement est non pas d'attendre que les armes aient été mises au point, fabriquées et stockées avant d'entamer des négociations de désarmement, mais d'adopter des mesures concrètes de paix et de confiance afin de rendre inutiles la mise au point, la production ou l'acquisition d'armes. Aussi, tout en se félicitant de l'important travail accompli par les divers organes délibérants et de négociation et par le Secrétariat, le Kenya tient-il à souligner l'importance des efforts d'appui à tous niveaux : international, régional, sous-régional ou national, pour empêcher la course aux armements ou le déclenchement d'hostilités. A cet égard, la remarque faite par le Secrétaire général dans son rapport annuel est fort pertinente :

"Seul un changement du climat politique, marqué par une réduction des tensions locales et le règlement pacifique des différends, ainsi que par l'adoption de mesures régionales propres à accroître la confiance, créera les conditions voulues pour réduire les dépenses militaires et les achats d'armes."

(A/45/1, p. 21)

M. Okeyo (Kenya)

Le Kenya continue à déplorer énergiquement les tragiques actes de violence et de déstabilisation dans d'autres parties de notre continent, conséquences directes de la perpétuation du régime haineux de l'apartheid. L'Afrique du Sud et sa capacité nucléaire représentent un danger réel pour la paix et la sécurité mondiales. L'annonce, le 21 septembre 1987, "qu'il allait bientôt adhérer au Traité de non-prolifération" n'était qu'une manœuvre pour préserver son statut de membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Une fois encore, le Kenya demande à l'Afrique du Sud de renoncer au secret et à l'ambiguïté dont elle entoure depuis près de 20 ans son programme nucléaire, d'accéder au Traité de non-prolifération sans la moindre condition préalable, de placer toutes ses installations et activités nucléaires sous les garanties de l'AIEA, et de pratiquer la transparence en matière d'activités militaires.

Le Kenya continue à attacher une importance toute particulière à la création de zones de paix dans diverses régions du monde. Le concept de l'océan Indien en tant que zone de paix reflète les espoirs et les aspirations de mon pays, Etat du littoral qui souhaite renforcer et partager les perspectives de paix et de sécurité. Depuis plus de dix ans, les membres du Comité spécial de l'océan Indien luttent contre le mur érigé par les principales puissances navales et maritimes, qui nous ont empêchés de proclamer l'océan Indien zone de paix. Mais nous n'avons pas perdu espoir, car nous croyons fermement que si le mur de Berlin a pu tomber, si les piliers de l'apartheid sont sur le point de se désintégrer, le "mur" ou ce qui fait obstacle à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix finira un jour ou l'autre par céder.

Le Groupe d'experts gouvernementaux qualifiés chargé d'entreprendre une étude sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification a achevé ses travaux par un rapport de consensus publié sous la cote A/45/372. Ce rapport est un compromis fragile, l'aboutissement de négociations délicates au cours desquelles des experts ayant des positions divergentes ont dû chacun faire des concessions. Il importe donc que le Groupe ait en premier lieu recommandé aux Nations Unies d'envisager en priorité de mettre en place, par le biais du Département des affaires du désarmement, une banque de données rassemblant des documents publiés et des données fournies volontairement par les Etats Membres sur tous les aspects de la vérification et du respect des accords.

M. Okeyo (Kenya)

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est bien sûr la cheville ouvrière de la Charte des Nations Unies. Dès lors, ma délégation espère que la nouvelle force collective des Nations Unies, comme en atteste l'esprit sans précédent d'association et de coopération au Conseil de sécurité, règnera sans discrimination dans toutes les situations. L'agression est illégale, quel que soit le statut de l'agresseur. Dès lors, si les sanctions peuvent s'avérer efficaces dans le Golfe, elles peuvent aussi l'être contre le régime raciste de Pretoria.

En d'autres termes, cette nouvelle coopération au sein du Conseil de sécurité doit être utilisée à des fins humaines, pour le bien de tous les pays, grands et petits. Il doit dépasser la simple question de la stabilité de l'Europe. Les perceptions, les problèmes de la dette et les aspirations des pays faibles sur le plan économique doivent être très sérieusement pris en considération.

La quête de la paix et de la sécurité internationales serait vide de sens si les pays riches et développés du Nord restaient silencieux, indifférents devant la terrible misère du tiers monde et son isolement par rapport aux flots internationaux de richesse et de prospérité.

Cette indifférence se manifeste dans le fait que depuis la fin de la guerre froide et la réduction marquée des armes classiques en Europe, aucun des pays dits démocratiques et développés du monde n'a proposé de créer un fonds international qu'alimenteraient les ressources libérées par la réduction des armements et seraient ainsi canalisées pour soulager la misère atterrante des pays du tiers monde. La meilleure façon de garantir la paix et la sécurité internationale - dont nous parlons chaque jour à l'Organisation - serait pour les pays riches de prendre l'engagement d'investir dans l'homme par le biais d'une assistance sans réserve et sans condition pour les pays pauvres du tiers monde. Nous espérons que ceux qui ont la sagesse d'écouter écouteront pour le salut de l'humanité.

Monsieur le Président, je terminerai en vous souhaitant et en souhaitant à tous les représentants plein succès dans votre quête d'un monde de paix, de sécurité et de progrès.

M. NGUYEN DUC HUNG (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord vous exprimer notre grand plaisir de vous voir présider la Première Commission à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Vos qualités reconnues de diplomate, votre vaste expérience et votre compétence sont les garants du meilleur déroulement des travaux de notre commission. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau.

Cette année, des changements politiques et sociaux considérables se sont produits dans le monde entier. Les négociations bilatérales et multilatérales sur un large éventail de questions nous laissent espérer que les tendances actuelles permettront au processus de désarmement de se dérouler à un rythme plus rapide. La réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue en septembre 1989 à Belgrade et les réunions au sommet des dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis ont apporté des contributions concrètes à ce processus. Nous pensons, comme on l'a déjà déclaré, qu'il est temps d'oublier l'époque de la guerre froide et d'avancer vers un monde plus sûr. Tous les efforts visant à faire des années 90 une décennie d'accords concrets sur la limitation des armements et sur le désarmement sont les bienvenus.

Pour édifier la paix, nous devons éliminer les outils de la guerre, et le désarmement a déjà fait quelques progrès. En décembre 1987, l'Union soviétique et les Etats-Unis ont conclu leur premier accord de désarmement nucléaire dans l'histoire, le Traité relatif à l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée - le Traité FNI - et sont maintenant en train de détruire effectivement les missiles nucléaires à portée intermédiaire basés sur terre.

Le dynamisme positif tant des relations soviéto-américaines que soviéto-européennes est apparu d'une manière frappante lors du récent Sommet de Washington et des négociations de Vienne sur la réduction des forces classiques en Europe. La rapidité et l'intensité sans précédent de ce processus de négociations démontre clairement que la volonté politique authentique et l'engagement portent leurs fruits. On s'attend généralement à ce que l'accord sur une réduction de 50 % des armes offensives stratégiques soit bientôt prêt à être signé. On ne saurait sous-estimer l'importance de cet accord qui encouragera certainement d'autres efforts de désarmement.

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

S'agissant de la question des armes chimiques, je voudrais rappeler que la Conférence de Paris en janvier 1989 a adopté une déclaration finale dans laquelle elle réaffirmait la validité du Protocole de Genève de 1925 et demandait instamment que l'on interdise l'emploi des armes chimiques et que l'on accélère les négociations en cours sur la convention relative aux armes chimiques. Elle a été suivie par la Conférence de Canberra gouvernements-industries contre les armes chimiques en septembre 1989, qui a également donné une impulsion politique puissante à la poursuite de l'objectif de l'interdiction des armes chimiques.

Nous avons suivi avec un vif intérêt les négociations sur une convention relative à l'élimination complète des armes chimiques. Nous sommes heureux de noter les efforts considérables qui ont été faits pour atteindre cet objectif. Des progrès importants ont été réalisés dans des domaines naguère litigieux et difficiles. Pour ce qui est de la vérification et notamment de la vérification par mise en demeure, là aussi les profits sont considérables. Des questions politiques, juridiques et institutionnelles ont également été examinées.

Nous nous félicitons de l'accord conclu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur une réduction de 80 % de leurs stocks d'armes chimiques. Cet accord a sans aucun doute donné un élan aux efforts que fait actuellement la Conférence du désarmement pour conclure une convention mondiale et effectivement vérifiable, qui garantisse que toutes les armes chimiques existant actuellement soient éliminées, ainsi que les usines de production, et que la mise au point, la fabrication, l'acquisition, le transfert et l'utilisation d'armes chimiques soient interdits. Le Viet Nam, qui a immensément souffert du fléau des armes chimiques, s'est constamment prononcé pour l'interdiction et la destruction complètes de ces armes et pour la conclusion rapide d'une convention à cet effet, afin que le monde soit véritablement libéré des armes chimiques.

Ma délégation attache une priorité élevée à la question des essais d'armes nucléaires. Ce point figure toujours en bonne place à l'ordre du jour de la Première Commission. Cependant, il nous manque encore un instrument juridique multilatéral qui interdirait légalement une fois pour toutes toutes les explosions nucléaires. Le principe selon lequel une guerre nucléaire ne doit pas être livrée doit faire l'objet d'un engagement multilatéral formel.

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

La déception provoquée par l'absence de progrès sur la question de l'interdiction des essais nucléaires a déjà conduit de nombreux Etats à chercher à modifier le Traité d'interdiction partielle. Il faudrait un changement radical d'attitude au sujet d'un traité d'interdiction générale de la part de certaines parties dépositaires, ce qui semble malheureusement peu probable à l'heure actuelle.

Nous regrettons que la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne soit pas parvenue à un accord sur une déclaration finale parce que les parties au Traité ne pouvaient accepter l'ouverture immédiate de négociations en vue d'une interdiction totale des essais proscrivant tous les essais nucléaires par explosion. Les mesures les plus efficaces que les puissances dotées d'armes nucléaires pourraient prendre pour s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) seraient d'interdire complètement les essais et de commencer effectivement à réduire les arsenaux nucléaires stratégiques.

La Conférence d'amendement au Traité d'interdiction partielle des essais, qui se réunira à New York en janvier, jouera un rôle utile car elle fournira l'occasion d'un échange de vues approfondi sur les essais. A notre avis, la Conférence d'amendement pourrait représenter un jalon sur la voie d'une solution au problème des essais nucléaires en contribuant à la création d'un consensus international en faveur d'une interdiction complète des essais. Nous pensons que toutes les occasions doivent être saisies pour promouvoir au plan politique la cause d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Le plus grand défi qui se pose à notre époque est de débarrasser la planète des vastes arsenaux d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction de masse. La conscience qu'une guerre nucléaire ne saurait être gagnée et la volonté nouvelle de rechercher la sécurité à des niveaux inférieurs d'armements sont un effet des changements intervenus récemment. La possession d'armes nucléaires ne peut être justifiée par les doctrines de dissuasion nucléaire et par l'argument selon lequel les armes nucléaires ont maintenu la paix dans les années d'après-guerre.

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

Ce serait véritablement un monde irrationnel que celui qui tolérerait ou légitimerait par prescription des armes apocalyptiques. Les doctrines militaires qui prévalaient pendant la guerre froide étaient fondées sur la perception d'une menace, qui est devenue tout sauf obsolète. Dans ce monde caractérisé par l'interdépendance, aucun Etat ou groupe d'Etats ne peut prétendre organiser à lui seul la sécurité mondiale. Aucune nation, petite ou grande, ne peut acquérir la sécurité aux dépens de la sécurité des autres. Les doctrines et stratégies militaires doivent être réexaminées très attentivement afin de dégager une nouvelle façon de concevoir une politique de sécurité.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires contribuerait de façon positive à la stabilité, la sécurité et la paix régionales en restreignant les zones géographiques dans lesquelles ces armes nucléaires pourraient être utilisées. Cela pourrait aussi contribuer fortement au désarmement nucléaire, voire au renforcement des efforts en matière de non-prolifération. La création d'une zone exempte d'armes nucléaires est une mesure de désarmement nucléaire grâce à laquelle les Etats non dotés d'armes nucléaires peuvent manifester de façon concrète leur attachement à la poursuite de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Traité de Tlatelolco et le Traité de Rarotonga s'appliquent à des zones très peuplées et sont proches dans leurs dispositions essentielles, leur objectif commun étant de prévenir la prolifération des armes nucléaires. Malgré certaines divergences importantes, les deux Traités sont parvenus à restreindre la prolifération géographique des armes nucléaires. A l'ONU et ailleurs des propositions ont été soumises sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions, y compris en Europe du centre, du nord et du sud, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Nord-Est. En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont souligné, lors de leur réunion au sommet en décembre 1987, l'importance pour l'ANASE d'intensifier ses efforts afin de promouvoir dès que possible la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et de poursuivre l'examen de toutes les questions que pose la création de cette zone, y compris l'élaboration d'un instrument approprié. Dans son intervention à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Ministre des

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

affaires étrangères du Viet Nam, M. Nguyen Co Thach, a soutenu cette initiative et s'est félicité de la rédaction par les Etats de l'ANASE d'un projet d'accord.

Dans le monde entier, des pays doivent faire face à leurs propres conflits et problèmes. Chaque Etat doit contribuer, à sa manière, à créer les conditions propices à un désarmement général.

La question des forces navales est une question critique. Les forces navales ne sont pas constituées, entretenues ou utilisées isolément, en dehors de l'ensemble des structures militaires. Leur élimination devrait être examinée dans le cadre d'autres questions de désarmement, afin de ne pas provoquer de nouveaux déséquilibres. Exclure du processus de négociation la composante navale de la puissance militaire des Etats et des alliances équivaldrait à ignorer un aspect important de la course aux armements, et risquerait de porter atteinte au principe de la sécurité à un niveau égal pour toutes les parties, voire même de déstabiliser la situation militaire et stratégique dans le monde, retardant ainsi le processus de désarmement dans d'autres régions.

Pendant des siècles, la conquête de l'espace ne fut qu'un rêve évoqué de façon sporadique lors de débats théoriques entre savants ou dans des écrits de fiction. Ces dernières décennies, ce rêve est devenu une réalité, et aujourd'hui c'est une initiative qui nous offre de nombreuses possibilités de coopération internationale. C'est un fait admis que de nombreuses années après le début de l'ère spatiale, les activités des Nations Unies sont fondées sur le concept de l'exploration de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les Etats. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 qui est universellement considéré comme le texte de base du droit international réglementant les activités des Etats dans l'espace, est à l'origine du régime juridique applicable à l'espace. Nous avons cependant de nombreux problèmes à régler dans les années 90. Il faudra redoubler d'efforts afin de prévenir une course aux armements dans l'espace. La création d'une agence de surveillance internationale de l'espace pourrait se révéler utile pour garantir le respect des traités. C'est un lieu commun de déclarer que l'espace est le patrimoine de l'humanité tout entière. Comme tel est effectivement le cas, c'est un domaine qui doit être exclusivement réservé à la coopération pacifique dans l'intérêt de tous les pays.

S'agissant du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, les efforts conjugués des

M. Nguyen Duc Hung (Viet Nam)

gouvernements, que ce soit au niveau multilatéral ou bilatéral, en particulier dans les divers organismes de désarmement et dans le cadre d'arrangements régionaux, ont abouti à des accords limités mais néanmoins importants sur diverses mesures de limitation des armements et de désarmement. Au cours des dernières années, le rôle des Nations Unies s'est renforcé. A l'heure actuelle, nous avons tout lieu d'espérer que les Nations Unies joueront un rôle plus important et plus efficace dans l'accélération du processus aboutissant en dernier ressort à un désarmement général et complet.

Je tiens à souligner pour terminer que les années 90 seront une décennie à la fois de défis et opportunités, espoirs et dangers. Malgré les tours et les détours de notre cheminement, nous sommes convaincus que, grâce aux efforts conjoints et inlassables de tous les gouvernements et de tous les peuples, la paix pourra être préservée et que les perspectives seront lumineuses pour l'humanité.

M. ERDENECHULUNN (Mongolie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation est très heureuse de prendre la parole aujourd'hui alors même que nous célébrons l'anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies qui est également le premier jour de la Semaine du désarmement. Nous félicitons le Département des affaires de désarmement et les organisations non gouvernementales qui ont pris l'initiative de tenir, au cours de cette semaine, des cycles d'études sur les problèmes importants qui se posent dans le domaine de la conversion et de la vérification militaires. Ils permettront de mieux faire comprendre à l'opinion publique la complexité des questions relatives au désarmement.

Monsieur le Président, je tiens à vous adresser les félicitations chaleureuses de la délégation de la Mongolie pour votre élection méritée à cette haute fonction et à vous assurer de notre totale collaboration dans l'exercice de vos responsabilités. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi, pour sa déclaration très complète et lucide consacrée aux nombreuses activités en cours et aux efforts qui seront entrepris à l'avenir par le Département des affaires de désarmement. Nous tenons en haute estime le travail remarquable effectué par le Département des affaires de désarmement et par le Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité afin de répondre aux exigences toujours croissantes auxquelles ils sont confrontés.

M. Erdenschuluun (Mongolie)

Les résultats du débat général, auquel ont pris part un nombre sans précédent de personnalités du plus haut niveau, ont amplement démontré l'apparition d'un nouvel esprit d'internationalisme, ainsi que la volonté d'entreprendre une action collective pour aborder les problèmes cruciaux qui intéressent le monde entier. Ceci nous permet d'espérer que la dernière décennie de ce millénaire marquera effectivement le commencement d'une nouvelle ère dans l'histoire du monde. Il existe, nous le croyons, de bonnes raisons de nous montrer optimistes.

Les changements profonds survenus en Europe orientale et centrale - le plus marquant étant l'unification de l'Allemagne - et des progrès sensibles dans le processus de désarmement régional semblent donner naissance à une structure entièrement nouvelle dans les relations de sécurité en Europe. Les deux grandes puissances - l'Union soviétique et les Etats-Unis - font des progrès encourageants dans la réduction substantielle de leurs arsenaux stratégiques. Des progrès importants ont été enregistrés dans le règlement de nombreux conflits régionaux, où les Nations Unies ont joué un rôle clef en tant que médiateur et comme instrument indispensable de conciliation. Le Conseil de sécurité et ses membres permanents ont fait preuve d'une unité de vue exceptionnelle face à une agression ouverte contre un Etat Membre des Nations Unies. Nous espérons que cette unité sera durable, ce qui contribuerait à faire de ce monde un endroit plus sûr.

Concernant les changements véritablement révolutionnaires qui se sont produits dans le monde d'aujourd'hui, il n'est que juste de rendre hommage à celui qui est à l'origine de cette nouvelle philosophie et de la perestroïka, le Président Mikhail Gorbatchev, qui s'est vu attribuer d'une façon si méritée le prix Nobel de la paix.

Dans cette période d'après-guerre froide, la notion de sécurité en arrive à prendre véritablement sa pleine dimension. En conséquence, la portée des efforts de désarmement devient de plus en plus globale et ces efforts devraient aller de pair avec les mesures de confiance, sur les plans bilatéral, régional et mondial. Les mesures de désarmement et de limitation des armements devraient, avant tout, engendrer un sentiment de plus grande sécurité pour tous et préparer la voie à l'instauration d'un environnement international réellement propice pour aborder les problèmes de progrès économique et social. A cet égard, ma délégation est encouragée de constater que l'on reconnaît de plus en plus nettement le lien inévitable qui existe entre le désarmement et les efforts de développement. Nous sommes en outre encouragés de constater que la question de la conversion des

M. Erdenechuluun (Mongolie)

ressources en faveur de la sécurité, c'est-à-dire de la conversion de la production militaire en production civile, est devenue le principal sujet des consultations soviéto-américaines. Du même coup, l'instauration de conditions internationales favorables pour libérer les pays en développement du fardeau de la course aux armements doit devenir un objectif de la plus haute urgence.

Un des problèmes essentiels dans le domaine de la sécurité et du désarmement est la prévention de la prolifération de toutes les armes de destruction massive et de leurs moyens de diffusion, ainsi que des armes de haute technologie. La quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération a récemment terminé ses travaux sans que l'on soit arrivé à un accord sur l'adoption d'un document final. Bien entendu, ma délégation est loin de porter un jugement négatif sur l'ensemble des résultats de la Conférence. Nous sommes pleinement conscients de ce que beaucoup a été fait au cours de la Conférence. Je pense, en particulier, aux progrès réalisés dans des domaines tels que les garanties complètes, les assurances en matière de sécurité et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Cependant, il est hautement regrettable que les divergences à propos de la question d'une interdiction complète des essais aient empêché la Conférence d'adopter son document final. C'est là un fait inquiétant, car une interdiction complète des essais est au coeur même du problème de la cessation de la course aux armements nucléaires. Ceci ressort clairement des dispositions pertinentes tant du Traité sur la non-prolifération (TNT) que du Traité sur l'interdiction partielle des essais. L'impasse permanente qui bloque les négociations sur l'interdiction complète des essais risque de mettre en cause l'efficacité du TNP. Inutile d'insister sur l'importance qu'il y a à résoudre rapidement les questions essentielles, car la prochaine conférence d'examen du TNP, qui doit se tenir en 1995, aura à décider de son avenir.

En ce qui concerne la question d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, certains signes encourageants ont pu être constatés dernièrement. L'Union soviétique et les Etats-Unis ont ratifié les traités sur la limitation des essais de 1974 et de 1976, connus sous le nom de "Threshold Treaties" et signé des protocoles de vérification à leur sujet. Après des années d'efforts infructueux à la Conférence du désarmement, un comité spécial a finalement pu être réinstauré, mais sans mandat précis de négociation.

M. Erdenechuluun (Mongolie)

Ma délégation estime qu'il est important que la Conférence du désarmement, à sa prochaine session, rétablisse sans tarder le Comité spécial en l'investissant d'un mandat approprié qui lui permette d'entamer les négociations sur cette question d'intérêt vital.

La Mongolie attend avec intérêt la prochaine Conférence d'amendement sur un traité d'interdiction partielle des essais, qui doit se tenir en janvier de l'année prochaine, avec pour tâche de convertir celui-ci en un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Groupe d'experts compétents qui ont effectué, sous la conduite de l'Ambassadeur Theorin de la Suède, une "Etude d'ensemble des armes nucléaires" (document A/45/373), qui constitue une mise à jour complète d'une étude antérieure préparée il y a 10 ans.

Concernant la question de l'interdiction des armes chimiques, ma délégation souhaite souligner à nouveau la nécessité urgente qu'il y a à conclure rapidement un accord complet à cet égard.

Nous regrettons que, malgré le fait qu'un travail important ait été réalisé à la Commission du désarmement, celle-ci n'ait pas réussi à faire état de progrès significatifs au cours de la dernière session. A cet égard, nous considérons comme opportune la proposition de tenir, au cours du premier semestre de 1991, une réunion de la Conférence du désarmement au niveau des ministres des affaires étrangères, en vue de résoudre les problèmes qui continuent de s'opposer à la conclusion de la convention. Ma délégation a accueilli avec satisfaction la signature, en juin dernier, d'un accord soviéto-américain sur la destruction de leurs stocks d'armes chimiques, en dépit du fait que ceci a provoqué certaines polémiques.

En ce qui concerne la troisième Conférence d'examen sur les armes biologiques, ma délégation souhaite souligner l'importance qu'il y a à renforcer davantage cet instrument multilatéral par une adhésion universelle à la Convention ainsi que par la recherche des moyens de créer un mécanisme de vérification dans le régime des armes biologiques.

La question du renforcement des mécanismes de désarmement multilatéraux a été discutée de façon assez approfondie dans diverses instances. Il est encourageant de constater que les efforts déployés à cet égard ont abouti à certains résultats positifs. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la Commission du

M. Erdenechuluun (Mongolie)

désarmement des Nations Unies, qui a été en mesure cette année de faire des progrès significatifs sur un certain nombre de points inscrits depuis longtemps à son ordre du jour et d'aboutir à un accord sur la rationalisation de ses procédures. Des discussions sur ces aspects ont également commencé à la Conférence du désarmement.

Ma délégation suit de près les discussions des amis du Président qui doivent se tenir au cours de cette session de l'Assemblée générale. Nous avons pris note des nombreuses idées et propositions intéressantes avancées par diverses délégations à cet effet. Puis-je me permettre de mentionner ici une mesure prise l'année dernière par ma délégation à propos du point intitulé "Semaine du désarmement", qui à partir de maintenant sera examiné par la Première Commission tous les trois ans.

En conclusion, j'aimerais exprimer notre appréciation pour les activités fort utiles menées par l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, dont nous commémorons cette année le dixième anniversaire de sa création. Nous nous félicitons également du travail accompli par les centres régionaux pour la paix et le désarmement, dont le rôle est de mieux faire comprendre, sur le plan régional, les objectifs de désarmement. Il convient de noter à cet égard la réunion de Katmandou de cette année sur le rôle que peuvent jouer les mesures de confiance et les mesures propres à accroître la sécurité dans le rétablissement de la sécurité.

M. KAKOURIS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi de vous adresser les sincères félicitations de la délégation de la République de Chypre à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de cette commission. Il n'est que juste que la conduite des travaux de la Commission vous soit confiée en signe de reconnaissance à la fois du respect dans lequel nous vous tenons tous et des qualités de diplomate dont vous avez toujours fait preuve aux Nations Unies. Dans la conduite des travaux de cette commission, vous pouvez être assuré du plein appui de ma délégation. Qu'il me soit permis d'exprimer également mes félicitations aux autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection.

M. Kakouris (Chypre)

Ma délégation saisit également cette occasion de marquer son appréciation du travail accompli par le Département des affaires de désarmement sous la direction compétente de son secrétaire général adjoint, M. Akashi. Nous le remercions, ainsi que son personnel.

A la quarante-quatrième session, dans les couloirs et les salles de conférence de l'Organisation des Nations Unies, on ne parlait à la fois que de l'évolution des relations entre les deux superpuissances et des faits nouveaux en Europe de l'Est et en Europe centrale. Le paysage du monde politique était en train de changer.

Il y avait de l'espoir dans l'air et aussi du scepticisme. Nous nous demandions tous si ces changements avaient réellement lieu ou s'il ne s'agissait que d'un simple feu de paille. Une année plus tard, je pense que l'on peut être encore fasciné par la rapidité et l'ampleur du changement qui a eu lieu. La fin réelle de la guerre froide, la nouvelle orientation des relations entre les deux superpuissances et leurs alliances, qui sont passées de la méfiance à la coopération et au dialogue, et la réunification historique de l'Allemagne sont des événements qui étaient à la fois impensables, certains diraient utopiques, il y a peu de temps. C'était donc la moindre des choses que le Comité du prix Nobel de la paix récompense le Président Gorbatchev pour le rôle qu'il a joué dans ces événements.

Le rapprochement entre les deux superpuissances et la reconnaissance par celles-ci du fait que la politique de sécurité fondée sur la possession de nombreuses armes nucléaires est indéfendable sans aucun doute augure bien d'un nouvel ordre mondial. Cependant, il est aussi vrai de dire que l'euphorie qui a marqué les 12 derniers mois est atténuée par le fait que la sécurité des petits Etats faibles est aussi précaire qu'auparavant. L'invasion et l'occupation du Koweït par l'Iraq est un exemple qui illustre bien les dangers qui subsistent lorsqu'une puissance plus grande et militairement plus forte ignore la Charte de l'Organisation des Nations Unies et les règles du droit international. La crise, cependant, a mis en évidence le fait que l'Organisation des Nations Unies a parlé d'une seule voix. La communauté internationale, par le biais des résolutions du Conseil de sécurité, a déclaré en termes non équivoques que l'agression ne devait et ne pouvait pas être tolérée, et ne devrait pas être entérinée par l'inaction de la communauté internationale.

Si nous devons vraiment entrer dans une ère nouvelle fondée sur la paix et la prospérité, la Charte de l'Organisation des Nations Unies, la primauté du droit

M. Kakouris (Chypre)

international et le règlement pacifique des différends entre les Etats doivent être l'épicentre autour duquel les relations entre Etats évoluent. Toute mesure qui ne tiendrait pas compte de cela serait une demi-mesure et serait susceptible de provoquer un retour à la confrontation du passé.

L'époque actuelle est marquée par un soudain accès d'activités dans le domaine du désarmement, notamment au niveau bilatéral entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous attendons avec intérêt la conclusion de l'accord sur la réduction des armes stratégiques (START) qui devrait permettre de réduire sensiblement les arsenaux nucléaires des deux superpuissances et nous nous félicitons de la signature du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte durée (INF) car nous considérons ces deux traités comme un premier pas vers une réduction plus importante des stocks nucléaires et leur destruction éventuelle. Cependant, nous reconnaissons également que le dynamisme manifesté au niveau bilatéral ne s'est pas étendu au désarmement multilatéral. Nous exhortons tous les pays concernés à exploiter au maximum les instances de négociations multilatérales, notamment la Conférence du désarmement.

S'agissant des armes classiques, ma délégation se félicite de la volonté manifestée par l'Union soviétique et les Etats-Unis de réduire les forces classiques en Europe. Nous espérons sincèrement qu'un accord à cette fin sera officiellement conclu lors du sommet de Paris, en novembre, par les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Ma délégation voit aussi, là, un premier pas vers de nouvelles réductions des forces classiques en Europe. Il est important que tous les Etats membres de la CSCE participent pleinement à la réalisation de cet objectif et aux efforts qui seront faits par la suite pour modeler le paysage futur de l'Europe.

Ma délégation pense que les résultats concrets obtenus ne devraient pas bénéficier uniquement à l'Europe; nous espérons qu'ils auront également des incidences dans d'autres régions. A cet égard, la région méditerranéenne voisine serait un point de départ logique.

La République de Chypre a toujours attaché une importance particulière au Traité sur la non-prolifération et au rôle essentiel qu'il joue en ce qui concerne la limitation de la prolifération des armes nucléaires et les négociations sur le désarmement. La quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue à Genève le mois

M. Kakouris (Chypre)

dernier, nous a permis de progresser de façon positive dans le domaine du désarmement. Cependant, la Conférence d'examen n'a pas été en mesure de réaliser un consensus sur un document final. Bien qu'un accord ait été obtenu sur un grand nombre de questions, l'incapacité de la Conférence d'examen à réaliser un consensus sur la question d'une interdiction complète des essais pourrait être préjudiciable à l'extension de la Conférence en 1995. Ma délégation pense qu'il nous incombe à tous de faire l'impossible pour obtenir un accord sur les questions qui restent en suspens et pour ouvrir la voie à la prolongation future du Traité au-delà de 1995.

Nous pouvons commencer ici à la Première Commission en nous attelant de nouveau à ces tâches et en réaffirmant la pertinence et l'importance du Traité sur la non-prolifération. Aujourd'hui plus que jamais, il est extrêmement important que tant les Etats nucléaires que les Etats non nucléaires respectent strictement les dispositions du TNP. Nous nous félicitons de la récente décision du Mozambique et de l'Albanie d'adhérer au Traité, ce qui renforce encore à la fois sa pertinence et son universalité.

La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais doit demeurer une des pierres angulaires du désarmement multilatéral. La question des essais nucléaires, cependant, reste un domaine dans lequel nous n'avons pas pu parvenir à un accord, comme le prouve la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du TNP. Ma délégation espère que, compte tenu du récent mandat confié au Comité spécial de la Conférence du désarmement et de la ratification par les Etats-Unis et l'Union soviétique du Traité de 1974 limitant la puissance des essais d'armes nucléaires et du Traité de 1976 sur les explosions nucléaires, il existe actuellement un climat propice à des négociations fructueuses conduisant à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans ce contexte, la Conférence chargée de la modification du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, qui doit se tenir en 1991, nous offrira l'occasion d'exprimer notre volonté de mettre fin aux essais nucléaires. Ma délégation espère que cette conférence se construira de façon constructive et que toutes les parties contribueront à son succès.

Le désarmement ne doit pas être considéré uniquement en fonction des armements nucléaires. Ayant reconnu la nature destructive de ces armements et la nécessité de les éliminer, nous devons faire preuve de la même détermination lorsque nous nous occupons des autres armes de destruction massive telles que les armes chimiques. Il est donc urgent de conclure le plus tôt possible une convention sur

M. Kakouris (Chypre)

l'interdiction complète des armes chimiques. Tout en reconnaissant l'accord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la destruction et la réduction de leurs stocks d'armes chimiques, nous constatons avec regret qu'au niveau multilatéral l'élan qui avait caractérisé les négociations de Paris en 1989 ne s'est pas poursuivi cette année à la Conférence du désarmement. Il est indispensable de retrouver cet élan et que chacun manifeste la volonté politique nécessaire pour que la menace incontestée que ces armes font peser sur la paix et la sécurité internationales soit finalement éliminée. Ma délégation se doit à ce stade de reconnaître les efforts immenses déployés par le Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Hyltenius, de Suède.

Ma délégation est convaincue que le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement est vital. Nous devons lui accorder notre plein appui dans tous les domaines. Nous pensons que la rationalisation des travaux de cette commission et de la Commission du désarmement, si elle est menée de façon constructive, pourrait accroître l'efficacité et l'utilité de l'Organisation dans le domaine du désarmement.

M. Kakouris (Chypre)

Tous nos efforts dans le domaine du désarmement et les avantages en résultant auront été vains si nous ne reconnaissons pas le lien indéniable qui existe entre désarmement et développement, et si nous n'agissons pas en conséquence. A cet égard, ma délégation partage pleinement les sentiments des orateurs précédents et reconnaît le besoin urgent de rendre tangibles les dividendes de la paix. Je voudrais faire écho aux paroles de l'Ambassadeur Azikiwe, du Nigéria, qui disait :

"l'attention doit porter non seulement sur les menaces militaires qui entravent la réalisation de la paix et de la sécurité, mais également sur le développement économique mondial soutenu, la promotion de la justice sociale et la protection de l'environnement". (A/C.1/45/PV.8, p. 28)

Tous les regards sont maintenant tournés vers l'ONU et ses Etats Membres, dont on attend qu'ils donnent un caractère permanent aux éléments positifs des 12 derniers mois. La Commission peut apporter une contribution importante à cet égard. Ne laissons donc pas échapper cette occasion de tirer pleinement parti d'une ONU revigorée et de façonner le monde de demain pour le bien de l'humanité tout entière.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous sommes arrivés au bout de la liste des orateurs inscrits pour la séance de cet après-midi.

Cependant, une délégation m'a demandé à exercer son droit de réponse. Avant de donner la parole à cette délégation, je voudrais rappeler aux représentants que la Commission suivra la procédure arrêtée à une séance antérieure.

Je donne la parole au représentant d'Israël, pour l'exercice de son droit de réponse.

M. ARBELL (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je regrette de devoir retenir la Commission sur une question qui ne présente pas un intérêt direct pour ses activités. J'estime cependant n'avoir d'autre choix, le représentant de la Tunisie ayant jugé utile de gaspiller le temps de la Commission pour soulever des sujets qui ne relèvent pas de cette commission et qui ont déjà été traités par d'autres commissions des Nations Unies et par le Conseil de sécurité, que de remettre dans une perspective exacte et objective les nombreuses inexactitudes de sa déclaration. Je fais référence aux remarques concernant l'incident du Mont du Temple, à Jérusalem.

M. Arbell (Israël)

Le 8 octobre était un jour sacré pour les juifs, le point culminant du pèlerinage traditionnel à Jérusalem, qui commémore la Fête des Tabernacles. Ce jour-là, des dizaines de milliers de juifs se rassemblent devant le Mur des Lamentations, le vestige du Temple, lieu le plus sacré du judaïsme, pour recevoir le Birkat Kohanim, la bénédiction traditionnelle.

Cette année, ce jour-là, 30 000 fidèles remplissaient la place. La sérénité de ce moment sacro-saint fut soudain brisée par une attaque inattendue et non provoquée. Des milliers de briques, de pierres et de bouteilles furent jetées depuis le Mont du Temple sur la tête des fidèles en contre-bas.

Pour les musulmans, le 8 octobre est un jour de semaine ordinaire. Cependant, plus de 4 000 Arabes se trouvaient rassemblés sur le Mont du Temple dès les premières heures de lundi matin. Il ne s'agissait pas de fidèles, mais d'une clique déterminée à répandre le sang juif.

Comme les événements de la semaine dernière l'ont démontré, les attaques contre les juifs augmentent. Sur une période de trois jours - les 21, 22 et 23 octobre - sept attaques armées furent perpétrées sur des juifs, au moyen de couteaux, de baïonnettes, de masses et de haches. Trois juifs ont été tués et sept autres blessés lors de ces incidents. Cette éruption de violence est directement liée aux efforts de l'OLP pour inciter la population palestinienne à se soulever. Des tracts ont été distribués par l'OLP et ses nombreuses factions, appelant ses militants à poignarder des juifs, à utiliser des armes à feu et à tuer tous les Israéliens qu'ils rencontreraient. L'un de ces tracts qui vient juste de sortir appelle à une provocation délibérée des forces de sécurité israéliennes, pour les entraîner dans un conflit. La population est appelée à se rassembler au Mont du Temple, ce vendredi, pour une nouvelle vague de violence. Nous devons tous travailler à calmer la situation. Utiliser la Première Commission pour lancer des calomnies n'est pas dans la bonne direction.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les délégations que la Première Commission se réunira en séance spéciale demain à 10 heures pour célébrer la Semaine du désarmement. Le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général prononceront des allocutions devant la Commission.

Avant de lever la séance, je donne la parole au Secrétaire de la Commission qui a une communication à faire.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) :
Je voudrais rappeler aux représentants que la huitième Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions à la Campagne mondiale pour le désarmement se tiendra demain, jeudi 25 octobre, dans cette salle, aussitôt après la levée de la séance consacrée à la célébration de la Semaine du désarmement.

Il y aura également une réunion officieuse, à 15 h 30, dans cette salle, sur les négociations en cours touchant au projet de convention sur les armes chimiques, réunion présidée par l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, Président en exercice du Comité spécial sur les armes chimiques de la Conférence du désarmement, qui présentera un rapport sur l'état d'avancement des négociations. Cette réunion sera également l'occasion d'un échange de vues officieux sur la question.

Je signale également à la Commission qu'aussitôt après la levée de cette réunion se tiendra une réunion des coauteurs du projet de résolution A/C.1/44/L.25, adopté en tant que résolution 44/106 par l'Assemblée générale, concernant la modification du Traité interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Il y aura également une réunion du Groupe africain de la Première Commission demain, à 9 h 30, dans cette salle.

Enfin, il y aura une réunion privée du groupe à composition non limitée des pays non alignés de la Première Commission demain, 25 octobre, après la réunion officieuse sur les armes chimiques.

La séance est levée à 17 h 40.